



## GRANDE CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2022 - 2023

*La période de repos est importante pour reprendre des forces, non seulement physiques mais spirituelles et en revenir « les yeux et le cœur transfigurés ».*

Pape François

Cher(s) parent(s),

C'est de nouveau une année bien particulière qui s'achève, durant laquelle la COVID ne nous a pas épargnés mais qui s'est terminée sur la joie d'ôter nos masques et de découvrir ou redécouvrir les visages de nos élèves.

Nous tenons à remercier nos équipes et à rendre hommage à chacun des membres de la Communauté éducative, dont vous faites partie, pour l'adaptabilité et la résilience de chacun. Nous vous redisons notre joie, notre enthousiasme à œuvrer aux côtés d'équipes formidables, motivées, engagées dans notre Projet éducatif, au service des jeunes que vous nous confiez.

Vous trouverez dans ce courrier divers renseignements qui visent à faciliter la rentrée de vos enfants, surtout pour les nouveaux élèves. La rentrée scolaire sera échelonnée pour permettre un meilleur accueil et se déroulera selon le planning ci-après.

Par ailleurs, Ecole directe sera fermée le 15 juillet jusqu'à la rentrée pour des raisons de maintenance du logiciel. Pensez à télécharger vos documents personnels (factures, bulletins trimestriels, etc.) parce qu'ils ne seront plus accessibles l'année suivante. Pour rappel, les parents et leurs enfants conservent le code pour toute la durée de leur scolarité à Albert de Mun, de la PS à la Terminale. **Les informations concernant la rentrée seront aussi mises à disposition sur notre site internet.**

Nous vous assurons de notre entier dévouement et souhaitons à chacun d'entre vous, jeunes et parents, de très bonnes vacances.

**C. ARMANET**  
Chef d'Etablissement  
du 1<sup>er</sup> degré  
*depuis septembre 2019*

**S. DEBONDUE**  
Chef d'Etablissement  
du 1<sup>er</sup> degré  
*à partir de septembre 2022*

**C. DROUET**  
Chef d'Etablissement  
du 2<sup>nd</sup> degré  
et Coordinatrice  
de l'ensemble scolaire



## I. INDICATIONS AUX FAMILLES

### MESSAGERIE ET COMMUNICATION

Face à la multiplication des messageries qui complexifient la lisibilité des informations, à la rentrée 2022, la communication interne et externe de l'établissement est réorganisée en **un canal unique : Ecole directe**. L'ENT **NEO** (pour le 2<sup>nd</sup> degré) /**ONE** (pour le 1<sup>er</sup> degré) demeure, mais sera exclusivement à usage pédagogique entre les élèves et les enseignants.

**ALBERTINAGES** : Journal mensuel d'informations de l'école. **Toutes les dates et informations importantes y sont précisées ; certaines ne sont communiquées que par cet intermédiaire.**

« Albertinages » est également mis en ligne sur le site [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr).

### FOURNITURES SCOLAIRES

\* La liste de fournitures pour les classes de Primaire et de Collège est en ligne sur le site [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr) dans la rubrique « Rentrée 2022 », ainsi que dans votre espace documentaire NEO/ONE. Au Lycée, des fournitures seront indiquées par les professeurs à la rentrée.

### MANUELS SCOLAIRES

\* Les listes des livres pour le Secondaire sont en ligne sur le site [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr), rubrique « Rentrée 2022 ». Pour le Primaire, les livres sont achetés par l'établissement.

\* Au Collège, les livres mis à disposition par l'établissement restent dans l'établissement. Albert de Mun souscrit pour les familles l'option « pack numérique » pour une utilisation à la maison des livres numériques. Les familles qui le souhaitent peuvent se procurer un double de livre papier pour la maison.

\* Au Lycée, certains livres sont prêtés par l'établissement, d'autres doivent être achetés par les familles.

\* Au Collège et au Lycée, les familles qui souhaitent vendre et/ou acheter des livres d'occasion peuvent s'inscrire à la bourse aux livres. Elle est réservée aux élèves et parents d'élèves d'ADM. Elle est hébergée sur le forum <https://bb.apel-adm.info>

A l'arrivée sur ce Forum, un login/mot de passe sont à renseigner : il faut entrer **apeladm / lesparents**. Vous trouverez le mode d'utilisation de ce forum sur le site de l'APEL : [Cliquez ici pour vous rendre sur le site de l'Apel](#)



## STAGE DE PRÉRENTRÉE

Fin août, des stages de prérentrée sont proposés dans certaines matières aux élèves d'Albert de Mun du premier (CM1 et CM2), comme du second degré (collège et lycée). Inscriptions faites en juin.

## LECTURES ESTIVALES

\* **Lycée** : les élèves qui se préparent à entrer en 2<sup>nde</sup>, en 1<sup>ère</sup> et en Terminale doivent lire obligatoirement trois livres pendant l'été. Ces lectures seront contrôlées à la rentrée. La liste des livres à lire est en ligne sur le site [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr) dans la rubrique « Rentrée 2022 ».

\* **Collège** : il est vivement recommandé à tous les élèves de lire quelques pages chaque jour (au moins trois ou quatre livres pendant l'été). Plutôt que d'imposer des titres à chaque niveau, nous avons fait le choix de vous orienter vers un site intéressant mis en ligne par Eduscol :

[Cliquez ici](#)

Ce dernier offre une liste de lecture de plus de 500 titres appartenant à la littérature patrimoniale et à la lecture pour la jeunesse. Les livres sont sélectionnés pour la qualité de leur écriture et la pertinence de leur contenu au regard des programmes scolaires.

Un tableau Excel permet d'établir un tri par niveau et à chaque ouvrage correspondent une fiche de présentation ainsi qu'un résumé de l'histoire pour guider parents et enfants dans leur choix.

\* **Primaire** : les enseignants recommandent une lecture estivale.

## ORGANISATION

\* Chaque enfant recevra le jour de la rentrée l'emploi du temps de sa classe. Chaque élève de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale reçoit un badge scolaire et un carnet de liaison avec le Règlement intérieur qui doit être signé par les familles.

\* Photos de classe et photos individuelles sont prévues le vendredi 2 septembre pour les élèves du Secondaire et le jeudi 15 septembre pour les élèves du Primaire.

Conformément à la législation en vigueur concernant les droits liés aux images des personnes, il est bien entendu que la diffusion de ces images restera dans le strict cadre professionnel (plaquette, site Internet de l'établissement, rétrospective, etc.) et qu'aucune exploitation commerciale à quelque titre que ce soit n'en sera faite par l'établissement. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié le feront savoir au chef d'établissement (1<sup>er</sup> degré) ou à la Directrice-adjointe (2<sup>nd</sup> degré).

\* Le calendrier des "Devoirs Surveillés" et des oraux en Lycée est distribué le jour de la rentrée à tous les lycéens. Il est téléchargeable sur le site Internet [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr), rubrique « Lycée ».



\* Les options du Lycée non assurées par l'établissement peuvent être suivies au C.N.E.D. (Centre National d'Enseignement à Distance) ; se renseigner auprès de Mme Tardi, Directrice adjointe.

\* Un document récapitulatif des activités proposées par l'Association Sportive est distribué aux élèves dans le courant du mois de septembre, les activités commençant au début du mois d'octobre pour se terminer, en ce qui concerne les sports collectifs, aux environs du 15 mai.

\* Des ateliers sont proposés aux enfants, selon les cycles, durant le temps de midi ou après les cours. Renseignements donnés en septembre.

\* Les inscriptions à l'Association Sportive et aux ateliers (pour le secondaire) se feront par Internet selon une procédure précisée à la rentrée.

\* Tous les élèves du Collège se rendent au stade en car (Nogent ou Champigny). Les activités sportives du Primaire ont habituellement lieu dans l'établissement ; pour celles se déroulant à l'extérieur, l'accompagnement est assuré par l'école. Les lycéens se rendent et reviennent par leurs propres moyens sur les installations sportives à proximité de l'établissement. Précisions dans le Règlement intérieur.

\* Les élèves de 6<sup>ème</sup> nouveaux à Albert de Mun seront testés en natation les vendredis courant septembre.

## **HORAIRES**

Après la rentrée, l'horaire officiel des enseignements est :

<b>PRIMAIRE</b>	08h30 – 11h45	(11h20 Classes Maternelles)
	13h30 – 16h30	(16h20 Classes Maternelles)

Les élèves en activité pédagogique complémentaire (APC) sont pris en charge par leur enseignant sur le temps de midi.

Par ailleurs, une garderie pour les plus petits et une étude pour les plus grands, payantes, peuvent accueillir les enfants à partir du vendredi 2 septembre : en semaine à 16h30, à 17h10 et à 18h00. Se renseigner auprès des enseignants ou du chef d'établissement.

Petite garderie gratuite pour les enfants du Primaire qui sont pris en charge par leur grand frère ou grande sœur du Collège ou du Lycée. Les parents doivent en faire la demande par courrier au chef d'établissement.

Les parents du primaire qui viennent chercher leurs enfants à 16h30 ne doivent pas pénétrer au-delà de la limite définie dans la cour. Les portes ouvrent à 16h20 pour les classes maternelles des trois sections.

***Le Primaire vaquera le mercredi et le samedi toute la journée.***

***Il n'y a pas de garderie le mercredi.***

**Attention** : trois sorties possibles : 16h30 – 17h10 – 18h00.

Il n'y a aucune possibilité de venir chercher les élèves entre 16h30 et 17h10 ou entre 17h10 et 18h00.



**La sortie à 11h20** pour les Maternelles **et à 11h45** pour les Élémentaires, et le retour **entre 13h15 et 13h30** se font par le Passage Chartil (13 avenue des Marronniers).

Pas de changement à **16h30** : sortie des enfants par l'avenue de la Belle Gabrielle.

A 17h10 et 18h00 : sortie des élèves par le 5 avenue Georges Clemenceau.

Les parents sont priés d'être **TRES PONCTUELS** en début d'année **comme par la suite** pour reprendre leurs enfants en fin de matinée ou d'après-midi.

L'établissement doit être averti des personnes autorisées à venir chercher les enfants après la classe. Aucun enfant ne sera remis à une personne dont le nom n'est pas inscrit sur la feuille administrative donnée lors de l'inscription.

<b>SECONDAIRE</b>	08H15 – 12H15
	14H10 – 16H00 ou 17H05 ou 18H00

Des cours peuvent avoir lieu de 12h15 à 13h10 ou de 13h10 à 14h05 et le soir de 17h05 à 18h00.

Une étude surveillée payante pour les élèves du Collège est organisée à partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre, de 16h10 à 17h05 ou 18h00. Précisions à la rentrée.

Petite garderie gratuite pour les enfants du Collège qui attendent un petit frère ou une petite soeur au Primaire. Les parents doivent en faire la demande par courrier au Référent de Vie Scolaire.

Une étude non surveillée gratuite pour les élèves du Lycée est proposée tous les jours jusqu'à 18h00.

Deux études tutorées (non payantes) encadrées par un enseignant de Lettres et de Mathématiques (ou autre discipline) peuvent être également proposées aux Lycéens de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> (jours et horaires précisés à la rentrée – inscription à la semaine auprès du Référent Vie Scolaire).

## II. **RENTRÉE**

\* Il est inutile d'appeler l'établissement pour connaître la division à laquelle appartient l'enfant ainsi que l'emploi du temps et le nom des professeurs. Ces renseignements ne sont pas communiqués avant la rentrée.

\* Le jour de la rentrée, il est demandé aux parents de ne pas pénétrer dans l'école, mais de laisser leur enfant à l'entrée où il sera pris en charge. Une exception est faite le jour de la rentrée pour les parents de classes de Maternelle, qui accompagneront leur enfant en classe, et de CP, qui accompagneront leur enfant en salle polyvalente mais auxquels il est formellement demandé de ne pas procéder ainsi les jours suivants.

\* Le jour de la rentrée, les élèves du secondaire viennent avec leur agenda et de quoi écrire.



Dès le vendredi 2 septembre, les élèves devront être munis de leur matériel scolaire complet.

## **HORRAIRES DE RENTRÉE**

Afin d'assurer le meilleur accueil pour les élèves, la rentrée de l'ensemble des classes de l'établissement, premier et second degré, se fera dans les conditions et selon l'horaire indiqués ci-dessous.

La restauration est assurée à partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre pour toutes les classes du primaire et à partir du vendredi 2 septembre pour celles du secondaire (pas de restauration pour les élèves du secondaire le jeudi 1<sup>er</sup> septembre).

### **ECOLE MATERNELLE et ELEMENTAIRE**

Horaire du jour de la rentrée : **Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022**

Entrées et sorties habituelles par le 31 avenue de la Belle Gabrielle - Côté Bois.

**Petite Section** : Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 8h30 (1<sup>er</sup> groupe – élèves dont le nom de famille va de A à GEO) ou Vendredi 2 septembre 2022 à 8h30 (2<sup>ème</sup> groupe – élèves dont le nom de famille va de GUI à Z)

**Moyenne et Grande Sections** : 8h30

Classes de **CP** : 9h00

Classes de **CE1** et de **CE2** : 9h30

Classes de **CM1** et de **CM2** : 10h00

**N.B. : Pour tous les élèves des classes élémentaires, la sortie se fera à 16 h.30 ce jour-là. (NI ETUDE, NI GARDERIE, qui ne reprennent qu'à compter du vendredi 2 septembre)**

### **COLLEGE**

Horaire du jour de la rentrée : **Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

**Accueil par la Direction à la Chapelle puis prise en charge par les professeurs principaux.**

**Classes de Sixième** : 8h15 Accueil

\_\_\_\_\_ 10h45 Sortie des élèves de Sixième.

**Classes de Cinquième** : 9h00 Accueil

\_\_\_\_\_ 11h15 Sortie des élèves de Cinquième.

**Classes de Quatrième** : 10h00 Accueil

\_\_\_\_\_ 12h00 Sortie des élèves de Quatrième.

**Classes de Troisième** : 10h45 Accueil



\_\_\_\_\_12h45 Sortie des élèves de Troisième.

## LYCEE

Horaire du jour de la rentrée : **Jedi 1<sup>er</sup> septembre 2022**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

**Accueil par la Direction à la Chapelle puis prise en charge par les professeurs principaux.**

**Classes de Terminale** : 13h30 Accueil

\_\_\_\_\_Sortie à 15h30

**Classes de Première** : 14h00 Accueil

\_\_\_\_\_Sortie à 16h00

**Classes de Seconde** : 14h30 Accueil

\_\_\_\_\_Sortie à 16h30

## CALENDRIER DU DÉBUT D'ANNÉE

REUNION PEDAGOGIQUE Mercredi 31 août : Rentrée des enseignants.

MESSE DE RENTREE Jeudi 8 septembre à 8h10 Collège et Lycée (obligatoire pour les 6<sup>èmes</sup>). Pas de cours de 8h10 à 9h10, ni en Collège, ni en Lycée.

REUNIONS DE PARENTS Les enfants ne doivent pas accompagner leurs parents lors de ces réunions

## PRIMAIRE

Les parents sont attendus à **17h15** dans la Chapelle où le chef d'établissement présentera les intervenants.

*Entrée par l'accueil, 5 avenue Georges Clemenceau*

MATERNELLES	<u>Mardi 6 septembre 2022</u>	Classes de CP et de CE1
ELEMENTAIRES	<u>Vendredi 9 septembre 2022</u>	Classes de CM1 – CM2 et CE2
	<u>Mardi 13 septembre 2022</u>	Classes de PS – MS - GS

## SECONDAIRE

Réunions d'information. *Entrée par l'accueil, 5 avenue Georges Clemenceau.*

**Les parents sont attendus à la Chapelle pour une réunion générale puis sont réunis par classes avec les professeurs.**

08h00 Samedi 10 septembre 2022 Classes de 6<sup>ème</sup>



09h00  
10h00  
11h00  
13h00  
14h00

Classes de 5<sup>ème</sup>  
Classes de 4<sup>ème</sup>  
Classes de 3<sup>ème</sup>  
Classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale  
Classes de 2<sup>nde</sup>

### III. RESTAURATION

\* La restauration scolaire commence le jeudi 1<sup>er</sup> septembre pour les seules classes du primaire et le vendredi 2 septembre pour toutes les classes, selon l'horaire et les modalités suivants :

11h20	Maternelles	11h30	Elémentaires	
12h15	6 <sup>ème</sup> – 5 <sup>ème</sup>	12h45	4 <sup>ème</sup> – 3 <sup>ème</sup>	13h15 Lycée

\* Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est demandé que les élèves de toute classe déjeunent à la cantine de l'école ou chez eux et non dans des lieux publics. Toute collation dans les salles de classe sur le temps de midi est interdite (sauf avis contraire du protocole sanitaire)

**En dehors d'un PAI, il est interdit d'introduire son déjeuner dans l'établissement.**

\* Une carte à code-barres d'identité scolaire et d'accès au self sera délivrée à chaque élève du Secondaire dans les jours qui suivent la rentrée. Tous les renseignements sur le mode d'utilisation de cette carte seront donnés aux élèves par les Responsables de l'établissement. Toute carte perdue sera facturée 10€. En Primaire cette carte est détenue par le professeur de la classe et n'est pas en possession de l'élève.

\* Les régimes (externat/demi-pension) sont trimestriels. Un changement de régime ne peut avoir lieu qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant. Les tarifs de demi-pension s'entendent pour 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi. Il est possible de déjeuner le mercredi au tarif du repas supplémentaire.

\* Tout élève, externe ou demi-pensionnaire, doit faire créditer en supplément sa carte de cantine au Secrétariat des Elèves pour déjeuner le mercredi. Les repas non consommés seront remboursés en fin d'année sur demande écrite des familles.

### IV. ASSURANCES

\* Sauf avis contraire des parents, les élèves sont assurés **par l'école** pour les accidents **qu'ils subissent**. Les garanties ne se limitent pas au temps scolaire : elles interviennent 24 h/24 h, toute l'année. Les élèves doivent être assurés **par leurs parents** pour les accidents **qu'ils causent** (au titre de la Responsabilité Civile - Chef de Famille).

\* **Aucune assurance de l'école ne couvre le risque personnel de vol ou perte** (deux-roues garé sur le parc en face de l'école, cartable ou vêtement disparus, argent perdu, calculatrice, portable, matériels numériques, montre, etc.). **La détention d'objets jugés de valeur est déconseillée ; en cas de perte ou de vol, l'établissement n'engagera aucune démarche particulière et décline toute responsabilité (aucun dédommagement financier).**





\* L'établissement a souscrit un contrat de groupe garantissant la prise en charge intégrale en école catholique des frais de scolarité et de demi-pension jusqu'au Baccalauréat ou son équivalent, en cas de décès de l'un des deux parents.

\* En cas d'accident, aucune personne de l'établissement n'est habilitée à emmener seule un enfant se faire soigner. Les pompiers sont appelés dès que les parents ne peuvent être joints et, automatiquement, si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

\* Les intervenants bénévoles dans l'établissement bénéficient d'une assurance au titre de l'établissement.

## V. **DATES DE VACANCES**

Données à titre indicatif et sous réserve d'ajustements ultérieurs.

Les dates des journées pédagogiques ne sont pas encore connues à ce jour.

### **TOUSSAINT**

Du vendredi 21 octobre 2022 après la classe  
au lundi 7 novembre 2022 au matin

### **NOËL**

Du vendredi 16 décembre 2022 après la classe  
au lundi 3 janvier 2023 au matin

### **HIVER**

Du vendredi 17 février 2022 après la classe  
au lundi 6 mars 2022 au matin

### **PRINTEMPS**

Du vendredi 21 avril 2022 après la classe  
au lundi 9 mai 2022 au matin

### **PONT DE L'ASCENSION**

Du mercredi 17 mai 2022 après la classe  
au lundi 22 mai 2022 au matin

**BONNES VACANCES !**